

Grand Poitiers Communauté urbaine

PLU de Savigny-L'Evescault

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Savigny-L'Évescault a été approuvée le 8 décembre 2017 par le Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Le PLU de Savigny-l'Evescault a fait l'objet de deux modifications simplifiées (MS1 et MS2) approuvées par le Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine du 7 décembre 2018 et du 1er décembre 2023.

➤ [Délibération d'approbation de la modification simplifiée n°1](#)

➤ [Délibération d'approbation de la modification simplifiée n°2](#)

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Savigny-L'Évescault - dossier approuvé

Les différents éléments qui compose le PLU révisé de la commune de Savigny-L'Évescault sont en libre téléchargement ci-dessous :

- Délibération d'approbation du 8 décembre 2017 et son annexe 1
 - Délibération
 - Annexe 1
- Arrêtés et délibérations liés à la procédure de révision
- Pièce 1 : Rapport de présentation (MS1-MS2)
- Pièce 2 : Projet d'aménagement et de développement durables
- Pièce 3 : Orientations d'aménagement et de programmation
- Pièce 4 : Zonage et annexes au zonage (MS1-MS2)
- Pièce 5 : Règlement (MS1-MS2)
- Pièce 6 : Annexe 1 – servitudes d'utilité publiques
- Pièces 6 : Annexes 2 à 6 – Droit de Préemption urbain – Bruit – Plans des réseaux eau potable – assainissement – Arrêtés relatifs aux traitements des eaux usées – Arrêtés de Protection de captage – Secteur d'informations sur les sols – Site et sols pollués // Bilan de la concertation

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi